

té de l'homme. Il n'y a rien dans le texte qui réponde à ce *forstani*; il ne faut pas s'en étonner, on y lit *humiliabo* pour *humilissimam*, *mittam* pour *missimam*. C'est donc la suite de la phrase ou le contexte qui déterminent à traduire *humilissimam*, *missimam*; et comme les Septante ont employé la particule *ka*, la Vulgate a cru qu'elle signifiait le pouvoir, et elle a mis *forstani*; nulle bonne raison ne peut le réfuter, dès qu'on traduit par le subjonctif *humilissimam*, etc.

Le sens de ces deux versets est donc assez clair. Dieu fait entendre que si son peuple avait été fidèle, il aurait pris ses intérêts à cœur; qu'il aurait fait triompher de tous ses ennemis.

RÉFLEXIONS.

Il est ordinaire aux hommes de s'excuser sous divers prétextes, quand on les exhorte à travailler sérieusement au grand ouvrage de leur salut; tantôt ils exagèrent leurs embarras domestiques, tantôt la violence de leurs passions, tantôt le danger inévitable des occasions, tantôt les artifices du démon, tantôt leur pauvreté, leur mauvaise santé, leur légèreté naturelle; tantôt ils s'en prennent à Dieu même, comme s'il était inflexible à leurs prières, comme s'il n'avait que de la rigueur à leur égard. La réponse générale à tous ces subterfuges, est celle que Dieu lui-même donne ici à son peuple. C'est qu'Israël n'avait aucune vaine sévérité et efficacité d'exorter le Seigneur son Dieu, et de marcher dans ses voies. Il retirait quelquefois en lui-même, le Seigneur le tirait de l'oppression, puis il se livrait à ses égarements ordinaires; il était léger, inconstant, ingrat, et toujours sans foi et sans principes. Il en est de même de tant de chrétiens lâches qui commencent quelquefois, et qui n'achèvent jamais. Ils n'ont point en eux-mêmes la vue fixe, permanente et habituelle du salut. Le Seigneur, quoique dans un autre sens que les dieux étrangers qu'adorait Israël, leur est toujours nouveau. Ils se tournent vers lui après l'avoir abandonné longtemps; et quand ils l'ont trouvé, ils l'abandonnent encore, pour le chercher une seconde fois, une troisième fois, mais sans jamais le rencontrer en eux-mêmes, et se concentrer en lui. Le Seigneur n'est pas seulement éternel en lui-même, il doit avoir une sorte d'éternité en nous, c'est-à-dire qu'il doit être le Dieu de tous nos moments : soit que nous vivions, dit l'Apôtre, nous vivons pour le Seigneur; soit que nous mourions, nous mourons pour le Seigneur : nous sommes donc au Seigneur pour la vie et pour la mort.

VERSÉT 14.

Ce verset ne paraît point difficile, et il l'est néanmoins; 1° parce que celui qui parle ne paraît plus être Dieu, mais le Prophète; 2° parce qu'on ne sait pas au juste qui sont ces ennemis du Seigneur; 3° parce que cette phrase, *leur temps sera éternel*, est fort obscure. La lettre de l'Hebreu semble assez conforme à celle de notre version. Il y a seulement dans le texte *negabunt illi*, au lieu de *mentis sunt illi*; mais c'est bien au fond la même chose; car celui qui nie à quelqu'un une chose vraie ment à ce quelqu'un-là.

Les hébraïstes ont trouvé une manière assez naturelle de rendre ce verset; ils continuent de mettre le discours dans la bouche de Dieu, et ils disent : *Celui qui haïssent le Seigneur auraient fait semblant d'être amis d'Israël; ils auraient dissimulé la mauvaise volonté qu'ils ont contre lui, ou bien, ils auraient en vain tâché de lui nuire; ils se seraient trouvés courts dans leurs projets.* Quant à Israël, son temps, c'est-à-dire, sa prospérité aurait duré toujours. Le texte ne se refuse pas à ces traductions; les Septante n'ont point vu ce sens, et en traduisant, comme on le voit par notre Vulgate, ils n'ont pas laissé de rendre la lettre de l'Hebreu. S. Jérôme a fait de même, excepté qu'il met *negabant eum*, au lieu de *negaverunt* ou *mentis sunt illi*. En suivant nos versions et S. Jérôme, il n'est point nécessaire de supposer que le discours n'est plus dans la bouche de Dieu. Il est fort ordinaire dans l'Écriture

que celui qui parle se désigne par la troisième personne, après avoir employé la première. Ainsi le sens sera, *les ennemis du Seigneur, c'est-à-dire, mes ennemis n'ont trompé, Israël s'est rendu coupable de mensonge à mon égard, en violant les promesses que j'en avais faites.* Et qu'arrivera-t-il de là? C'est que sa situation ne changera point, c'est-à-dire qu'il sera toujours malheureux. L'apôtre que le mot hébreu ערף, qui signifie *impure coram*, ne peut signifier proprement *leur malheur*; mais comme on peut le prendre pour *situation, circonstances*, ce mot désigne également *malheur*, puisqu'on considère ici les Israélites comme *ennemis de Dieu*.

RÉFLEXIONS.

Il n'y a que des malheurs à attendre de l'oubli de Dieu, de la révolte contre Dieu, de la duplicité à l'égard de Dieu. Ceux qui oublient Dieu sont les mondains tout occupés de leur fortune ou de leurs plaisirs; ceux qui se révoltent contre Dieu sont les ennemis déclarés de son nom, de sa religion, de son Église; ceux qui mentent à Dieu, sont les hypocrites et les âmes inconstantes dans son service. Il est très-rare que la situation de ces quatre sortes d'ennemis de Dieu change en cette vie. Le mondain finit sa carrière comme il l'a parcourue, en tenant au monde et à tous les objets du monde. L'impie et l'hérétique meurent dans leur aveuglement. L'hypocrite n'a jamais le cœur droit en la présence du Seigneur. L'inconstant n'est jamais ferme dans sa résolution de s'aimer que Dieu. Or, ces quatre classes de pécheurs forment la plus grande partie du genre humain. Ils sont malheureux en ce monde, parce qu'ils ne sont jamais dans la voie qui conduit au repos de l'intérieur; et ils sont infiniment malheureux dans l'autre vie, parce qu'ils sont les victimes de la juste colère de Dieu.

VERSÉT 15.

Ce verset n'est pas moins difficile que le précédent. Je ne trouve que très-peu d'interprètes qui traduisent exactement le texte de l'Hebreu. Ce texte dit mot à mot : *Et il l'a nourri de la graisse du froment, et je ta rassasierai de la pierre avec du miel.* S. Jérôme traduit : *Et cibavit eos de adipis frumenti, et de petra mellis saturavit eos.* C'est exactement notre Vulgate, à l'exception de *petra mellis*, au lieu de *petra melle*; ce dernier est mieux, parce que *petra*, dans l'Hebreu, n'est pas en construction. Voilà donc trois autorités pour notre leçon, les Septante, S. Jérôme et notre Vulgate elle-même.

Les hébraïstes modernes continuent de mettre les verbes au subjonctif. *L'enseigneur*, disent les auteurs des *Principes discutés*, *du froment le plus pur, et rassasié du miel qui coule des cavités de la pierre.* Il reste à savoir comment dans l'Hebreu on trouve la première personne au premier verbe, tandis que la troisième y est exprimée formellement, en sorte qu'il faudrait traduire, *il eût nourri*; ensuite comment on peut substituer la troisième personne du pronom à la seconde; car dans l'Hebreu il y a : *Je te rassasierai*, etc.

Quoi qu'il en soit, la plus grande difficulté pour nos versions est de lier ce verset au précédent. Dieu dit que le malheur des Israélites sera son fin; puis il ajoute : *et il les a nourris du plus pur froment*, etc. La liaison ne peut se faire qu'en supposant que la conjonction et a ici la force de *cependant*, comme elle l'a effectivement assez souvent dans l'Hebreu. Avec cette supposition, le sens se manifeste : Dieu annonce le malheur des Israélites, et pour mettre leur ingratitude dans le plus grand jour, il les fait ressouvenir de ses bienfaits, dont les principaux étaient de les avoir nourris du plus pur froment, et de les avoir rassasiés de miel dans la terre promise. On voit en effet, dans le Deutéronome, que Dieu plaça son peuple dans un pays où il recueillait avec abondance le fruit des campagnes, où il se rassasiait du miel et de l'huile qui coulaient de

de la pierre, etc. Le psalmiste n'est donc pas censé parler d'une simple promesse, comme le feraient entendre les versions des hébraïstes modernes; il parle très-probablement des bienfaits accordés à ce peuple, quand il eut été introduit dans la terre promise; et c'est ce qui justifie pleinement nos versions et celle de S. Jérôme.

Vous tombez, dit S. Augustin, le pur froment dont se nourrissent les ennemis mêmes qui ont menti au Seigneur; vous savez qui les a admis à

1. Psalmus Asaph. LXXXI.

Hebr. LXXXII.

- Deus stetit in synagoga deorum : in medio autem deos diducit.
- Usquequò judicatis iniquitatem, et facies peccatorum sumitis?
- Judicate egeno et pupillo; humilem et pauperem justificite.
- Eripite pauperem; et egenum de manu peccatoris liberate.
- Nescierunt, neque intellexerunt; in tenebris ambulat: movebuntur omnia fundamenta terræ.
- Ego dixi: Sicut estis, et filii Excelsi omnes.
- Vos autem sicut homines moriemini, et sicut imus de principibus cadetis.
- Surge, Deus, judica terram, quoniam tu hereditabis in omnibus gentibus.

COMMENTARIUM.

VERS. (1) 2. — Deus, Elohim, quasi judex et ultor.

(1) Putat Kimhi editum hoc carmen adversus iniquos Judæos, et fortasse temporibus Josaphat regis. Legimus profecto regem Josaphatum quum rediret à Bamoth Galaad, à Jehu propheta increpitum, quòd cum impio Ahab armis conjunxisset, universam ditandam perstrasse, subditorum animos ad veri Dei cultum revocasse, judices ac magistratus in omnibus Judææ urbibus constituisse, usque ita mandasse, 2 Paral. 19, 6: Videte quid faciatis: non enim homini exercetis judicium, sed Deo; hoc est, non enim vicis hominis judicando geritis, sed Dei, cujus est omne regnum. Versu sequi: Nunc igitur sit timor Domini vobiscum, et cum diligenter cuncta facite: non enim apud Dominum Deum nostrum iniquitas, nec personarum acceptio, nec cupidio (ad verb. acceptio) manerunt. Ex quo apparet, inquit Kimhi, ante illud tempus fuisse iniquos judices, ut necesse haberet Josaphat alios judices constituisse, eosque adeò diligenter admonere de equitate servandâ. Sequentem quoque Psalmum vult ad tempora Josaphat esse referendum, uti suo loco dicetur. Profecto incertum mihi est quo tempore hic Psalmus editus sit; certum compositum ab Asapho, vel aliquo ex ejus posteris; tribuitur enim Asapho, adversus iniquos judices. (Mull.)

Novâ ratione hunc Psalmum interpretatus est Frid. Bleek, qui non contra homines qui judicium iniuste exerceant, sed contra spiritus caelestes, sive angelos, in quorum medio tantum in concilio versari Deas sicutum vers. 4. carmen directum putat. Eos igitur, profectos à Deo rebus humanis administrandis, coarguit ab illo negligentia et incuria: in obeundo munere illo ipse juncto, additâ comminatione, eos, nisi justitiam student, mortalium sortem subituros esse. Carmen claudit epiphonemate vatis, quo Deum invocet, ut ipse surgat, et terram judicet, gubernaculis humani generis sibi vindicatis. Sed quavis minimè negari possit, Hebræos in hac opinione fuisse, uti Deum in regendis rebus humanis spiritum caelestium ministerio, atque esse singulis populis certos suos angelos, tanquam il-

res sacraments, que le traître Judas y a participé. Les ingrats! ils ont été nourris de pur froment, ils ont été rassasiés du miel sorti du rocher, et ce rocher est J.-C. : et ils ont été ensuite infidèles au Seigneur, ils sont devenus ses ennemis!

Il n'y pas de doute que ce saint docteur ne parle des saints mystères et de l'abus que tant de chrétiens en font. Que peuvent-ils attendre, sinon que leur temps viendra, et que ce temps sera le commencement d'une éternité malheureuse?

PSAUME LXXXI.

- Dieu s'est tenu debout dans l'assemblée des dieux, et, placé au milieu d'eux, il les juge eux-mêmes.
- Jusqu'à quand jugerez-vous injustement? jusqu'à quand aurez-vous égard à la personne des pécheurs?
- Faites justice au pauvre et à l'orphelin; prenez en main la cause de l'homme faible et de l'indigent.
- Tirez le pauvre (de l'oppression); délivrez l'indigent de la main du pécheur.
- Si n'ont rien connu; ils n'ont rien compris; ils marchent dans les ténèbres: tous les fondements de la terre seront ébranlés.
- J'ai dit: Vous êtes des dieux, vous êtes tous les enfants du Très-Haut.
- Cependant vous mourrez comme des hommes, et vous tombez comme tous les princes tombent.
- Levez-vous, Seigneur, jugez la terre, car vous posséderez toutes les nations comme votre héritage.

Appositum epithetum, quia agitur de judicio. STETTIT, col locavitse propriè, et eorum actiones contempleret, et de eorum judicis et sententias censuras ferat. IN SYNAGOGA DEORUM, in judicium vicem Dei in terris gerentium congregatione et consensu. Hebraicè quidem, in congregatione Dei; sed deorum fuit verendum, ad explicandam synecdochen numeri, judicis pro judicibus, et magistratum, in quorum medio stat Deus, tanquam judex primus, contemplan eorum actiones, et qualè ipsius vice jus dicant aliis. Est enim judicium judex, quemadmodum regum rex, et dominus dominantium. Et, Deus, hic sumi pro judice testatur R. anonymous. Nam de Elohim non est dubium. IN MEDIO, ipsorum scilicet. DEOS DIDUCIT, de deorum sive judicum actionibus et judicis judicet, ac censuras fert. In medio ipsorum positus, judicet quod ipsi faciunt, examinat et attendit. Judices et magistratus alios judicant, ad Deum habent judicem, qui ipsorum studia, et actiones expendat, in medio eorum est, ut ipsos judicet. Sciunt illi se non evasuros Dei manus, si perversè minus

lorum protectores prefectos (Dan. 10, 13); tamen eosdem judicis exercere, ut homines, ab Hebræis unquam creditum fuisse, nobis quidem hâc verisimile videtur. Sane quæ vers. 2, 4, plus carminis leguntur, ejusmodi sunt, ut ad alios quam judices, qui homines inter homines versantur, nondis coactè referri posse videantur.

Tempus carminis scripti prorsus incertum est, neque de eo querere quidquam stilet, cum absque hoc plana sit sententia. Sine ratione idoneâ Kimhi Psalmum ad Josaphatæ tempora refert, coll. 2 Paral. 19, 4 ad 7, ubi Josaphat narratur novos magistratus constituisse, usque ut rectè et æquè jus dicent, in-

(Rosenmuller.)

saum exerceant. Vel, in medio deorum sive iudicium, Deus iudicem agit; in magistratum concessu ipsos dijudicat ac reprehendit, arguit et accusat verbis que sequuntur. Subtilius R. Mose Nahmanides, Exod. 21, in medio deorum iudicat, Deus scilicet. Nemo Deus cum illis est, cum illis absolvit innocentem, damnat nocentem, dicente Mose, Deut. 1, 47: *Judicium Dei est*, et rege Josaphat, 2 Par. 19, 6, non homini, sed Deo iudicatis, qui vobiscum est in verbo iudicii, id est, re ad iudicium pertinet. Sic, Exod. 22, 28, dii analogice sunt iudices, quod Dei vires gerant et sustineant, ac ejusmodi administratio res sit divina, non humana, consule 2 Par. 19, 6, 7, Rom. 13, 1, 2, 3. Vel, ut Aben-Ezra sentit, Exod. 21, quod Dei iudicia et leges in terra firmiter ac tueantur. Alioqui proprie, verè, substantialiter unus est Deus, nimirum summum ens et primum, quo nihil potest cogitari majus et perfectius. Homines et angeli dii non naturè, sed participatione tantum ejusdem scintille virtutis Dei. Chald.: *Deus, cuius majestas commoratur in congregatione iudicium, qui potentes sunt in lege, in medio iudicium, in veritate iudicat. Deos, recentiores vertunt in genitivo, deorum, quod præcedentis vocis דָּבָרֵי vobiscum habet, non camets. Sed nihil necesse. Deinde iste accusativus esset perpetuo subaudiendus: In medio deorum iudicat, ipsos videlicet deos.*

VERS. 3. — USQUEQUE IUDICATIS. Deus iudices iudicat, dicendo supplè. INIQUITATEM, quod iniquum est, vel iniquè, injustè. Quousque iniqua factis iudicia? ER FACIES, et personas accipitis. Quousque impiorum rationem et delectam habetis, indulgetis et favetis? Quousque in gratiam impiorum tenuiores condemnatis, attendentes non ad causam et jus, sed personas?

VERS. 4. — IUDICATE EGRO. in commoda egenorum et pupillorum injustè oppressorum. JUSTIFICATE, absolvite, tutamini, justam sententiam pro illis ferte, Isa. 1, 17.

VERS. 5. — ERIPITE, LIBERATE. Ab improborum injuria defendite, ne illis fiat præda (1).

VERS. 6. — NESCIENT, NEQUE INTELEXERUNT. Deum et justitiam. Respondet sibi ipsi. Chaldaus autem sic colapsus implet: *Nescierunt bonum operari, neque intellexerunt legem, in tenebris ambulantes. In tenebris, in ececliate, in juris justique ignorantia versantur, sicut indocti et imperiti. Vel in pravus et atris*

(1) Non satisfacit iudex officio suo, si solum profert justum iudicium, nisi etiam cogat divites et potentes ut pauperibus et egenis reipsa satisfaciant, si vere restituendo ablata, sive resarciendo detrimenta, que ob calamitates et lites passi sunt. Ideo sive Deus, sive propheta adjungit, dicens: *Eripite pauperem, videlicet de manu potentis, et egenum de manu ejusdem potentis liberate. Idem enim bis repetit more suo, ut res menti altius infingat. Eripere autem pauperem de manu potentis est sententiam adversòs potentem pro paupere justè pronuntiatam executioni mandare, et reipsa efficere, ut pauper nihil detrimenti à potentiori inimico patiatur. In hoc legitur potissimum deberent iudices et principes auctoritatem suam demonstrare. Sic enim et gratiam Dei, et benevolentiam populorum sibi comparant.*

(Bellarminus.)

operibus: sunt improbi et maligni, pervertunt iudicia, nec secundum legem Dei iudicant. MOVENTUR. Concessio poetica: Etiam si moventur omnia terra fundamenta, etiam omnia miseri et perire debeant, sic se gerunt. Alii, FUNDAMENTA, leges exponunt, et iura quibus respública, regna et imperia firmitur. Alii, regna et respúblicas, quo iniqua magistratum iudicia subvertunt, Prov. 29, 8, quasi diceret: Pervertuntur omnia, neque quicquam est integrum.

VERS. 7. — EGO DIXI, DI ESTIS. Ego vos dignatus sum meà appellatione præ reliquis hominibus, ob officii dignitatem, quo fungimini, ut non homines, sed dii quidam terrestres esse videamini, Exod. 7, 1, et 22, 2, et 2 Par. 19, 6, 7. EXCELSI. Genitivi casus: Dei, qui in loco excelsò et sublimi solito sedet. Chaldaus: *Sicut angeli Dei excelsi.*

VERS. 8. — VOS AUTEM SICUT HOMINES. Hebraice *cheadam*, sicut Adam, id est, sicut abjectissimus et vilissimus quisque homo, non habità ratione vestre dignitatis, majestatis et potentie. Aliqui, sicut Adam primus homo. DE PRINCIPIBUS, de tyrannis. Ita Rabini ferè in realum. Sicut tyrannus quisquam precipitabimini ad inferos. Corpore peribitis, ut quisvis hominum, animo, ut quisvis tyrannus, qui non simpliciter gehennæ addicitur, verum etiam potenter illic tormenta patitur, Esd. 14, 18, Sap. 6, 7, 8, 9. R. Selomo, Amobias, Chrysostomus, demones, vel, ut Theodoretus, demonum principes intelligunt, qui acerbissimis et exquisitissimis suppliciis cruciantur, 2 Pet. 2, 4. Quo modo ait Paulus, 1 Tim. 3, 6: *Ne forte incidat in iudicium diaboli*, id est, in tale iudicium et supplicium, in quale diabolus incidit, nempe gravissimum. Sunt enim principatus inter demones. Nam ut Deus hominibus, provinciis, urbibus et regnis suos angelos præficit ad dissolvenda opera, studia et cogitatus Satane: ita et Satanas suos per provincias, regna et urbes distribuit ad omnia miscenda et corrupenda, Dan. 10, 20: *Principes Persarum, et princeps Græcorum, malus eorum genius sive demon eis à Satanà demoniorum principe attributus.*

Et Paulus, Ephes. 6, 12: *Non est nobis cunctatio adversus carnem et sanguinem, sed adversus principes et potestates, adversus mundi rectores, tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiæ.* De quibus D. Thomas de Regimine principum, lib. 3, c. 21. Ex quo fonte apud R. Isaac, Exod. 14, *arim*, Rabini vocant demones præfectos præsertim regionum et orbium, ut Samuelem Idumæorum Sar sive principem, Azza Ægyptiorum. Aliqui non tam rectè de quolibet principe. Sicut quisvis de principibus in mortem incidit; cum non magis vitabilis quam reliqui principes, quos jam mortuos cernitis.

VERS. 9. — SERGE, DENS, JUDICA. Apostrophe ad Deum, ut illis occurrat malis, et justa ferat iudicia; vel Dei Filium potius, quem Pater iudicem omnium constituit, ut veniat in carnem, et his miseris medeatur. Ad eum enim omnium gentium hereditas, et iudicium pertinet. QUONIAM, quoniam hereditatem concesseris omnium gentium, omnia ubique possidebis, omnes habebis tibi in hereditatem. Hoc perficitur in ultimo

ipsius adventu. Precat, autem ut Christus veniat, in cuius regno vera et constans erit felicitas. Aliqui Hebræorum futurum accipiunt pro presenti: *Judica terram*, quoniam omnia hereditate possides, quoniam

NOTES DU PSAUME LXXXI.

Il n'y a pour titre, soit dans le texte, soit dans les versions, que *Psalme d'Asaph*: ce qui marque, ou qu'Asaph en est l'auteur, ou qu'il l'exécute en musique dans les assemblées du peuple de Dieu.

L'objet de ce cantique est d'exhorter les juges de la terre à rendre des jugements équitables, à prendre en main la défense des pauvres et des affligés. Il s'y trouve un verset que Jésus-Christ a cité, et qui nous fournira des observations très-importantes.

VERSE 1.

La pensée du Prophète est que Dieu se tient dans l'assemblée des juges ou des princes de la terre, non simplement comme témoin, mais comme observateur et comme juge. C'est ce qu'insinue d'abord le terme *stetit*, et ce que confirme ensuite le verbe *judicavit*.

Dans l'Hebreu il pourrait y avoir une transposition des termes au premier membre du verset; car on y lit: *Dieu s'est tenu debout dans l'assemblée de Dieu.* Il y a d'abord *stetit*, et ensuite *stetit*; et il y avait *stetit* avant *stetit*, et le second singulier; s'il y avait *stetit* avant *stetit*, on aurait: *Dieu stetit in cætu Deorum*, qui est le vrai sens de cette demi-phrase. Quelques-uns ont cru que sans rien déranger, on pourrait traduire: *Deorum stetit in cætu Deorum*, qui ferait encore le même sens, et les LXX paraissent avoir la selon cette construction.

Quelques-uns traduisent: *Dieu s'est tenu debout dans une assemblée magnifique*, parce que l'Écriture désigne par le nom de Dieu tout ce qui est beau et grand; en sorte qu'on traduirait en latin, in *cætu Dei*, et en français, dans une grande ou dans une belle assemblée: c'est ainsi que l'entend le P. Houbigant. Mais ce tour de phrase n'est ni nécessaire ni analogue à ce qui suit; car le Prophète ajoute que Dieu, placé au milieu de cette assemblée, juge les dieux mêmes. C'est-à-dire les princes et les juges de la terre. Le P. Houbigant traduit *judicavit*, pour faire entendre que les juges de la synagogue osent même juger Dieu, ce qui leur attire dans la suite un jugement de réprobation, comme l'énonce la fin du psalme. Il y a du bon dans cette note du même auteur.

Le texte porte *judicavit* (judicabit); mais c'est le même sens, et la plupart des Hébraïques traduisent par *judicat*.

RÉFLEXIONS.

Les princes et les juges de la terre sont appelés des dieux, parce qu'ils représentent Dieu, parce qu'ils sont les dépositaires de l'autorité de Dieu. C'est pour cela que l'apôtre dit que toute puissance est de Dieu, et que celui qui résiste à la puissance résiste à l'ordre de Dieu. Mais les princes et les juges de la terre ne doivent jamais oublier qu'ils ont au-dessus d'eux un maître qui les juge: c'est ce que le Prophète enseigne ici en termes fort énergiques. Le conseil des princes et le tribunal des juges est appelé le temple de la justice: il faut concevoir que c'est le temple de Dieu même, le souverain juge des princes, des magistrats et des peuples. Si les peuples profanent ce temple par la débaucherie, ou si les princes et les autres sont des sacrilèges; si les uns et les autres sont des sacrilèges; si les uns et les autres se déshonorent le sanctuaire ou Dieu habite. On a dit quelquefois que les princes et les magistrats exercent une sorte de sacerdoce: cela est vrai en ce sens que leurs fonctions sont sacrées, et qu'elles sont telles, parce que Dieu les a chargés de les remplir. Si ces principes, fondés sur la parole de Dieu étaient aussi connus qu'ils le devraient être, il

omnia tua sunt, quoniam tu es legitimus heres regnorum omniumque gentium, ideoque illis debes jus et tutelam.

et aurait une sorte d'émulation entre les princes ou les juges de la terre, et les peuples; à qui respecterait le plus les décrets de la justice; les premiers en se portant avec la plus exacte circonspection, les seconds en les révéraient comme émanés de Dieu même.

Ce premier verset du psalme est le fond d'une si importante morale, qu'il devrait être gravé en lettres ineffaçables dans tous les cabinets des princes et dans tous les tribunaux de la justice. Le Prophète, dans les détails de son cantique, fait bien connaître que deson temps les juges avaient de grands reproches à se faire sur l'observation de leurs devoirs. C'est aux juges, dans tous les temps, à observer s'ils sont plus fidèles à les remplir que ne le furent les juges d'Israël.

VERSE 2.

Juger l'iniquité, comme s'expriment le texte et les versions, c'est prononcer des décisions injustes. Recevoir ou accueillir le vœux des pécheurs, c'est se laisser déterminer par les sollicitations des méchants, c'est juger en considération des égards qu'on a pour les hommes passionnés, quels qu'ils soient.

Il n'y a point de différence ici entre le texte et les versions.

RÉFLEXIONS.

On a représenté la justice ayant un bandeau sur les yeux, pour marquer que ceux qui la rendent doivent ne considérer que la raison, l'équité, et compter pour rien la faveur, la puissance, les richesses, les inclinations de ceux qui se trouvent engagés dans des discussions d'intérêt, ou qui sont recherchés comme rebelles aux lois. Si le souvenir de Dieu, présent à tous les jugements des hommes, ne s'éclaircit jamais de la mémoire, toute considération humaine disparaît; on se regarderait comme responsable à Dieu même: on se repartirait comme responsable à Dieu même: on se verra traduit comme coupable à ce tribunal terrible, où les passions n'ont point d'accès.

Jusqu'à quand, dit le Prophète, serez-vous injustes et pleins de partialité dans vos jugements? Cette question est humiliante pour l'humanité: elle fait voir non-seulement que la dépravation de la justice de anciennement, mais que c'était déjà un mal inventé du temps de ce prophète. Elle montre que la vraie religion n'avait pas arrêté le progrès de l'injustice. S'en fera-t-on un titre pour dire, comme les impies, que la religion ne remédie à rien; qu'elle est inutile pour la réforme et la conservation des mœurs; que sans religion quelconque les états seraient bien gouvernés; et qu'il n'y aurait pas plus d'injustice dans une grande société toute athée ou d'épicuriens, que chez les peuples où l'on adore une divinité? Ces prétentions, tant combattues par les moralistes modernes, sont destinées de tout fondement. Toute religion est réprimante, de ce que le Prophète révèle: Dieu est plus que toutes les autres. Toutes choses étant supposées égales entre des hommes qui n'auraient aucune religion, et entre des hommes qui en auraient une, surtout celle qui a les caractères de la révélation divine; c'est-à-dire, si l'on suppose de part et d'autre les mêmes passions et les mêmes intérêts, il est évident qu'il n'y aurait point de l'injustice à craindre de ceux qui n'auraient point qui frein de la religion, que de ceux qui l'auraient ou qui pourraient l'avoir. Dans un Etat où il y aura de la religion, je pourrai espérer que toute justice n'en sera pas bannie, que parmi ceux qui seront chargés de la rendre, il se trouvera des hommes qui se conduiront selon les mouvements de leur conscience; au lieu que dans un état où il n'y aura aucune religion, rien ne

que : car l'exhortation du Prophète regardé tout au long et même plus les pasteurs des âmes que les magistrats séculiers. L'ignorance de ceux-ci peut troubler l'Etat, et l'ignorance de ceux-là écarte presque toujours des routes du salut.

REFLEXIONS.

L'apôtre dit que si les princes de ce siècle (il entend les chefs de la synagogue) avaient eu la sagesse de Dieu, ils n'auraient jamais crucifié le Seigneur de la gloire. Il ne prétend pas excuser par ses juges iniques : leur ignorance était volontaire. Ils avaient fermé les yeux à la lumière des prophéties, des miracles, de la sainteté qui brillait en J.-C. Ils le méconnaissent à la simplicité de sa vie, à l'opposition qu'il témoignait pour toutes les grandeurs du monde, à la morale toute céleste qu'il était venu enseigner aux hommes. Tant que la sagesse de Dieu ; qui n'est autre chose que la science de l'Evangile, ne dirigera pas les princes et les juges de la terre, on doit s'attendre à des injustices plus ou moins criantes, selon le degré des passions qui animeront ces chefs du siècle présent. Mais comme l'ignorance des magistrats de la synagogue servit aux desseins de miséricorde que Dieu avait de toute éternité à l'égard du genre humain, ainsi les injustices des personnes en place, qui n'ont pas la science de Dieu, doivent être des moyens de salut entre les mains de ceux qui sont opprimés par la puissance et par la passion. Le saint homme qui fut condamné à perdre l'héritage paternel dont il faisait des largesses aux pauvres, en prit occasion de dire qu'il lui était agréable de n'avoir plus à répéter que cette prière : *Notre Père qui êtes aux cieux*, et il devint dès lors un fidèle imitateur de J.-C. Que les jugements des hommes ne nous troublent point, qu'ils n'ébranlent point les fondements de notre terre. Ne soyons jaloux que d'être purs et irréprochables aux yeux de Dieu. *Il n'importe peu*, disait l'Apôtre d'être exposé à nos jugements, ou à ceux des autres hommes ; c'est le Seigneur qui me jugera.

REFLEXIONS.

Cette exhortation du Prophète est si sensée et si belle, qu'il n'y a point de juge, quelque inique qu'il soit dans la pratique, qui ne l'approuve dans la spéculation. Les bons juges embrassent par prédilection la cause des pauvres, des petits, des malheureux. Ils se font les défenseurs des veuves et des orphelins, l'appui de ceux qui sont opprimés par la puissance et par l'inhumanité des grands. Il y a eu, et il y aura toujours des magistrats de ce mérite ; mais souvent la difficulté est de percevoir jusqu'à eux, de vaincre les obstacles qu'oppose le dédale des lois, de se dégager des préliminaires d'un jugement qui suppose des instructions dont le juge n'est pas l'arbitre. On a introduit les formalités pour la défense de ceux qui ont le bon droit de leur côté : on a voulu éclairer toutes les parties d'une cause que les passions ont souvent obscurcie. Mais, pour parvenir à mettre la vérité dans tout son jour, il faut un temps, une dépense, une industrie, une patience, qui sont d'ordinaire au-dessus des forces du pauvre sans ressource et du misérable sans protection. C'est ce qui donne communément tant d'avantages aux plus riches, aux plus forts, aux plus hardis. Ils usent le fonds par la manière de procéder, et ils oppriment l'indigent par les moyens mêmes qui étaient établis pour sa défense.

VERSET 5.

On pourrait traduire : *Tous ces fondements de la terre seront ébranlés, pour faire entendre que tous ceux qui sont chargés de rendre la justice et qui ne connaissent pas leurs devoirs seront sans consistance, sans principe, sans règles pour se conduire, et pour conduire les autres.* Mais le sens est plus beau et plus conforme à la lettre, si l'on entend que l'ineapacité et l'application de ces personnes en place seront cause qu'il n'y aura point de stabilité dans un Etat, et que toutes ses parties seront exposées à des révolutions.

Tous les termes de ce verset sont à considérer. *Ils n'ont rien connu*, ce qui exprime un défaut de lumières ; *telligence ; ils marchent dans les ténèbres*, ce qui indique des jugements prononcés comme à l'aveugle, des décisions portées comme au hasard ; de même que la route qu'on fait dans les ténèbres est toujours sujette à l'incertitude et à l'égarément. Enfin de là les secousses qu'éprouve tout l'ordre civil et ecclésiastique.

que : car l'exhortation du Prophète regardé tout au long et même plus les pasteurs des âmes que les magistrats séculiers. L'ignorance de ceux-ci peut troubler l'Etat, et l'ignorance de ceux-là écarte presque toujours des routes du salut.

REFLEXIONS.

L'apôtre dit que si les princes de ce siècle (il entend les chefs de la synagogue) avaient eu la sagesse de Dieu, ils n'auraient jamais crucifié le Seigneur de la gloire. Il ne prétend pas excuser par ses juges iniques : leur ignorance était volontaire. Ils avaient fermé les yeux à la lumière des prophéties, des miracles, de la sainteté qui brillait en J.-C. Ils le méconnaissent à la simplicité de sa vie, à l'opposition qu'il témoignait pour toutes les grandeurs du monde, à la morale toute céleste qu'il était venu enseigner aux hommes. Tant que la sagesse de Dieu ; qui n'est autre chose que la science de l'Evangile, ne dirigera pas les princes et les juges de la terre, on doit s'attendre à des injustices plus ou moins criantes, selon le degré des passions qui animeront ces chefs du siècle présent. Mais comme l'ignorance des magistrats de la synagogue servit aux desseins de miséricorde que Dieu avait de toute éternité à l'égard du genre humain, ainsi les injustices des personnes en place, qui n'ont pas la science de Dieu, doivent être des moyens de salut entre les mains de ceux qui sont opprimés par la puissance et par la passion. Le saint homme qui fut condamné à perdre l'héritage paternel dont il faisait des largesses aux pauvres, en prit occasion de dire qu'il lui était agréable de n'avoir plus à répéter que cette prière : *Notre Père qui êtes aux cieux*, et il devint dès lors un fidèle imitateur de J.-C. Que les jugements des hommes ne nous troublent point, qu'ils n'ébranlent point les fondements de notre terre. Ne soyons jaloux que d'être purs et irréprochables aux yeux de Dieu. *Il n'importe peu*, disait l'Apôtre d'être exposé à nos jugements, ou à ceux des autres hommes ; c'est le Seigneur qui me jugera.

VERSET 6.

Ces paroles sont de Dieu, ou du Prophète parlant au nom de Dieu. Les juges de la terre sont appelés des dieux, des enfants du Très-Haut, parce que le Dieu suprême, le Très-Haut, les a revêtus de son autorité pour maintenir l'ordre parmi les hommes. Dieu avait dit à Moïse qu'il établissait le dieu de Pharaon ; il avait défendu de médire des dieux c'est-à-dire, des juges de la nation. Cette dénomination des dieux n'est donc que la preuve d'un pouvoir communiqué, et ne regarde point la nature même de ceux à qui elle est donnée.

Ce passage est cité par J.-C. même, à l'occasion du reproche que lui faisaient les Juifs de se faire Dieu. *N'est-il pas écrit dans votre loi, répondit le Sauveur du monde : J'ai dit : Vous êtes des Dieux ? Si donc la loi appelle des dieux ceux à qui (ou contre qui) s'adressait la parole de Dieu, et si l'écriture ne peut être démentie, pourquoi dites-vous que moi qui ai été sanctifié et envoyé dans le monde par le Père, je blasphème parce que j'ai dit, je suis fils de Dieu ?* Je traduis à qui ou contre qui ; car *ad quos* dans le latin, et surtout *επι* dans le grec, peut être traduit *contre* qui ; et il est évident que tout le psame d'où est tiré le passage : *J'ai dit : Vous êtes des dieux*, est contre les juges iniques. Ce qu'ajoute J.-C. confirme cette pensée ; car malgré l'iniquité de ces juges, il dit que *l'écriture ne peut-être démentie (non potest solvi Scriptura)*.

Mais quo' qu'il en soit du sens de *ad quos*, J.-C. fait en cet endroit l'argument qu'on appelle du moindre au plus. Si ces juges sont appelés des dieux, comment dites-vous que je suis un blasphémateur quand je dis que je suis fils de Dieu, moi que le Père a sanctifié et envoyé au monde ; et il continue : *moi que mes œuvres font connaître comme étant dans mon Père, comme elles font connaître que mon Père est en moi ?*

Si J.-C. n'avait pas été Dieu dans le sens le plus précis, et dans le sens que croyaient les Juifs, il aurait dû s'écrier d'abord : *Non, je ne suis pas Dieu ; de la même façon que Jean-Baptiste n'a qu'il fit le baptême, qu'il fut Elie, qu'il fut prophète ; de la même façon aussi que son comportement d'homme et de dieu, qu'il voulut leur offrir des sacrifices comme à des dieux.* Mais J.-C. laissa les Juifs dans leur persuasion ; il la confirma même en nommant toujours Dieu son Père, et en ajoutant que son Père était en lui, et que lui était dans son Père. Ce qui parut si fort aux Juifs, qu'ils voulurent encore le saisir pour le lapider.

Ainsi, par la citation que J.-C. fait du psame, on voit clairement qu'il voulait réfuter l'imputation de blasphème qu'ils osaient faire contre lui, comme s'il leur avait dit : *Vous voulez bien, selon votre loi, que vos magistrats soient appelés des dieux ; et vous me traitez de blasphémateur parce que je me dis fils de Dieu, tandis que mes œuvres montrent que je le suis en effet ?* Les Juifs n'avaient rien à répondre à ce raisonnement. Ils ne se nait simplement au rang des magistrats appelés des dieux, ou qu'il ne prétendit posséder qu'une dignité du même genre, quoique supérieure à la leur. Ils prirent ce discours tel qu'il était, pour un argument à *minorari ad majus*, et ils conclurent que J.-C. ne diminuait rien de la qualité qu'il prenait de *fils de Dieu*. Cela est évident, puisque, pour toute réponse ultérieure, ils voulurent encore le saisir pour le lapider. Assurément ces Juifs entendaient mieux le raisonnement de J.-C. que ne font les Sociétés d'aujourd'hui.

REFLEXIONS.

Quand le Prophète, ou Dieu, au nom de qui il parle, dit aux juges de la terre : *Vous êtes tous les enfants du Très-Haut*, il les exclut bien positivement de la divinité essentielle et proprement dite ; car leur multitude était la preuve qu'ils ne pouvaient entrer en part de la nature divine, qui est unie, comme les Ecrivains de l'ancien Testament le titre de *Fils de Dieu* n'est donné qu'au plural, ou à un peuple entier, à moins qu'il ne s'agisse d'une prophétie relative à J.-C. Ainsi les descendants de Seth sont appelés *fils de Dieu*, ou *enfants de Dieu* ; dans le livre de Job, les anges sont appelés *fils de Dieu* ; dans la Sagesse, il est dit que les justes sont mis au nombre des *enfants de Dieu* ; dans Osée, tout le peuple d'Israël est appelé *fils de Dieu* ; enfin dans le psame que j'explique, les juges de la terre sont appelés *enfants du Très-Haut* ; nul homme pris en particulier dans les Ecritures, J.-C. seul porte ce nom, et ce nom montre qu'il est vrai Dieu. Les Juifs sentaient la force de ce nom, quand ils en concluaient que J.-C. se faisait Dieu : car tel était sans doute leur raisonnement : le fils d'un homme est un homme ; donc si celui-ci est fils de Dieu, il doit être Dieu ; or, c'est ce qu'ils ne voulaient pas reconnaître, et par cette raison ils niaient que J.-C. fût fils de Dieu. Pourquoi s'est-il donc trouvé des hérétiques qui voulaient bien reconnaître que J.-C. est fils de Dieu, et qui niaient cependant qu'il fût vrai Dieu ? Ces gens-là raisonnèrent à moins bien que les Juifs, quoiqu'ils prétendissent à la qualité de chrétiens. L'Eglise a pris tout l'ensemble du raisonnement des Juifs et des conséquences. Elle dit : J.-C. est fils de Dieu, donc il est vrai Dieu, et il faut le révérencer comme vrai Dieu.

VERSET 7.

La pensée du Prophète est fort belle. *Quoique vous soyez appelés des dieux, que vous soyez regardés comme les fils du Très-Haut, vous n'avez cependant comme des hommes, vous pérez comme vous voyez périr les princes mêmes.*

On remarque que dans l'hébreu le mot דָּבָר signifie

un homme vil et méprisable, parce qu'il exprime la terre, fait le corps du premier homme à été tiré. Il y a des traducteurs si littéraux, qu'ils disent : *vous mourrez comme Adam*. Cela renferme un très-beau sens, mais n'est point nécessaire dans le cas présent.

Les auteurs des *Principes discutés* traduisent le second membre du verset : *Princes, vous tombez comme le dernier du peuple ; comme s'il y avait dans l'hébreu : Principes, sicut unus cadetis*. Il resterait à justifier que un signifie le dernier du peuple, et c'est ce qui ne paraît pas aisé. Leur traduction présente néanmoins une plus grande pensée que celle des autres interprètes.

Il y en a qui croient que le Prophète fait allusion à la mort funeste des mauvais princes ; d'autres voient là l'ange rebelle, et cette pensée est de plusieurs saints Pères. Mais sans s'arrêter à ces divers points de vue, la version ordinaire est toujours belle et noble. *Vous pérez comme périssent les princes mêmes*. De cette manière le Prophète enseigne aux juges de la terre qu'ils n'ont point de privilège à espérer de leurs titres et de leurs emplois.

REFLEXIONS.

Il y a ici deux choses très-remarquables : 1^o que, dans le même psame dont J.-C. cite un verset pour reconnaître que les juges de la terre sont appelés *dieux* et *enfants du Très-Haut*, ces mêmes juges entendent la sentence de mort prononcée contre eux ; 2^o que dans le même chapitre de l'Evangile où J.-C. cite ce verset pour montrer qu'on ne doit pas le traiter de blasphémateur, parce qu'ils se dit *fils de Dieu*, ce même sauveur du monde déclare qu'il est le maître de quitter la vie et de la reprendre ; qu'il a le pouvoir de donner la vie éternelle à ses brebis, et qu'elles ne périront jamais. Voilà un contraste qui fait bien voir que J.-C. est tout autrement Dieu et *fils de Dieu* que les juges de la terre. Ceux-ci meurent comme des hommes, et J.-C. peut quitter et reprendre la vie, selon sa volonté ; il donne la vie, et même la vie éternelle à ceux qui lui suivent. Les Juifs, qui n'ignoraient point ce qui était contenu dans le psame, aperçurent infailliblement ce contraste, et c'est pour cela qu'ils dementaient plus persuadés que jamais que J.-C. se disait *fils de Dieu* et *Dieu* dans le sens le plus précis ; aussi s'obstinèrent-ils à vouloir le lapider.

De cette comparaison du psame et du chapitre 10 de S. Jean il résulte donc une preuve très-forte de la divinité de J.-C., bien loin que la réponse de ce Sauveur du monde aux Juifs donne le plus léger prétexte d'infirmer ce dogme essentiel. Un Socinien qu'on supposerait de bonne foi, et qui lirait le psame entier en le comparant avec le chapitre entier de S. Jean, ne pourrait se refuser à la lumière que répand cette comparaison. Mais parmi ces sectaires, plus que parmi tous les autres, l'esprit de chicane et l'art des fausses subtilités obscurcissent les vérités les plus sensibles. Ils veulent pénétrer le mystère de la Trinité ; et parce que la raison de l'homme ne peut atteindre jusque-là, ils nient ce mystère, la divinité de J.-C., l'incarnation et les satisfactions de J.-C., sans compter le péché originel, l'éternité des peines, et généralement tous les dogmes qui sont au-dessus de la raison. Ils s'avengent à force de vouloir contempler le soleil, et ils demeurent dans les ténèbres, parce qu'ils veulent prévenir le moment de la lumière parfaite, qui n'est pas le jour de cette vie, mais celui de l'éternité.

VERSET 8.

Le Prophète, voyant que les juges de la terre, quoiqu'appelés *dieux* et *des enfants du Très-Haut*, commettent des injustices et ne remplissent pas leurs devoirs, se tourne vers le Seigneur et l'invite à juger lui-même la terre ; et la raison qu'il en apporte est que tous les peuples appartiennent au Seigneur. Le futur qu'on voit ici semble insinuer que cette ardeur trop s'adresse au Messie, qui est déclaré dans les

propter longinquitatem, quorum fortasse nomen audiverant, at arma nunquam senserant, concurrerunt cum Arabibus. Sic Turce ignoti populi et obscurissimi è mediâ Tartaria venerunt auxilio Arabibus et Mahometanis, ut olim Syrii Ammonitis. Assur. Assyrii sese eis conjunxerunt. Hoc propter Turcas, qui è Scythiâ sive Tartaria in Asiam et Africam irruerunt, deinde cum Saracenis et Arabibus coierunt. FILIUS LOTI, Moabitis et Ammonitis Saracenorum populis. Catalogus præcipuorum hostium Christi et Ecclesie, qui eam extinguere jam ab antiquo conati sunt. Etsi magnâ ex parte à sanctis patriarchis orti essent, vel affinitatem cum eis contraxissent.

VERS. 9. — FAC ILLIS SICUT MADIAN, dele eos ad intermedionem, sicut Madianitas et eorum principes Gedeonis tempore, et sicut Sisaram principem exercitus Jabin regis Chananeorum, Deboræ et Barac principatu. Madianitas, Arabiae populus, à Madian Arabæ filio ex Cethurâ. SICUT JABIN, regi Chananaam.

VERS. 10. — DISPERIERUNT IN ENDOR. LOCUS tribus Manasse, prope Cisson fluvium, in quo Sisara et Jabin, qui per 20 annos populum Domini oppresserant, perierunt, adeo ut Sisaram femina clavo in caput infixio trucidârit. Est autem hysteron proteron. Nam ultimo Madianitarum fuit hæc posterior annis quadraginta. UT STERECUS, manserunt et computruerunt in sterquilino, manserunt insepulti et putrefacti, nullo superstite qui eos humi conderet, tanta fuit clades. Chald. : *Facti sunt sicut stercus conculcatum in terrâ.*

VERS. 11. — PONE PRINCIPES EORUM SICUT, etc. Hoc quatuor Madianitarum principes cum innumerabilibus eorum exercitu memorabilibus præliis confecit Gedeon. Hinc ad ipsam Oreb et Zeeb principum ab Ephraimitis captorum et interfectorum capita delata sunt trans Jordanem. Zebee et Salmana ab ipsomet capti et trucidati sunt. Ita explicatur quod in universum dixerat : *Sicut Madian.*

VERS. 12. — OMNES PRINCIPES EORUM, omnes, inquam, principes, etc. Est enim expressio superioris versûs. Quare Masorete annexerunt ejus fini, apud quos principum versûs est : *Qui dixerunt Sanctuarium, neoth. HABITACULA.* Hebraicè generalis de divinis omnibus templis, urbibus, locis et oppidis populi Domini.

VERS. 13. — DEUS METS, PONE ILLOS. Pœnæ impiorum quatuor similitudinibus representantur. Ut NOTAM *ῥοτῆς* Græcè, perturba eos in modum rotæ, ne pedibus consistant, *Galgal* significat quicquid rotundum est et volubile, vel in rotundum torquetur et jacitur. Hinc alii ad aliud accommodant : Torque illos in modum trochi, quo modo trochus solet torqueri à

On a dans le titre trois mots déjà expliqués plusieurs fois : *Canticum psalmi Asaph.* C'est un psalme exécuté par des instruments et par des voix, en sorte que les instruments formaient le prélude, et que les voix suivaient : Asaph est ou l'auteur du psalme, ou simplement le musicien. Comme il est question dans ce cantique des entreprises qui formaient beaucoup de peuples ennemis

pueris. Jacta illos, ut super terram spheræ et globus jactatur. Chald. : *Pone eos, sicut rotam, quæ volvetur et movetur, nec consistit in declivi.* Kimhi : *Pone eos sicut glutam, quæ per aerem vento raptatur.* Turbina eos.

VERS. 14. — SICUT IGNIS QUI COMBURIT, ignis vehementius ardens, maximè quando à vento flabellatur, absumit sylvam magno impetu et ardore. MONTES, montes sulphureos, ut nemo possit incendium extinguere, vel propè accedere, ut olim Pyrenæi, Ætna, Vesuvius.

VERS. 15. — ITA PERSEQUEBIS ILLOS, ad hunc modum perdes eos acerbissimis plagis et ærumnis. In ira, in turbidine tuo, ad verbum tempestate veluti missa, ut consistere non possint usquam, *Simpla* est turbo, repentina tempestas, spiritus tempestuosus. Huic eleganti metaphora ira Dei comparatur.

VERS. 16. — IMPLE FACIES EORUM. Deus in pœnis non interitum querit, sed respicientiam, nisi quando sumus insanabiles, quibus sequens versus debet intelligi.

VERS. 18. — ET COGNOSCAT QUIA NOMEN. Hebraicè ut sciatur, quia, ô tu, nomen tuum est Dominus (et) tu solus Altissimus in omni terrâ. Ut cognoscat te nominari *Jehû*, id est, ut cognoscat solum esse verum Deum, ac super universam terram potestatem habentem, cui verè competat nomen Domini, quicquid omnia terrarum solus gubernat, deos autem suos esse deos inanes et fictitios. DOMINUS. In Hebræo nomen ponitur tetragrammaton, quod transferri solet Dominus, et interdum Deus, et cum cætera ferè appellativa sint, Dei proprium existimatur. Ejus quanta sit vis et notatio, ac quibus vocabulis pronuncietur, sive usurparetur in templo, idque duntaxat expiationis die, et in solemnibus benedictionibus, quarum formula præscribitur in lib. Numerum, docuimus lib. 2. de Trinit. Alioqui enim religionis et venerationis causâ erat ineffabile, nec licebat cuiquam in communibus profanis colloquiis et negotiis illud afferre, vel etiam scribere. Quod etiam hodie Judæi constanter observant, loco ejus legentes modo *Adonai*, modò *Elohim*, pro punctorum adjectivo. Quod ne quis existimet esse superstitionem, sciat sanctissimos quoque id semper fuisse secutos. Nam Sept., Hieronymus, et cæteri habent in Exodo 6, 3 : *Nomen meum Adonai non manifestavi eis.* Ubi hodie impij vastatis atque admodum transformatores *Jova*, vel *Jehova*, vocabulo novo, barbaro, fictitio, irreligioso, et Jovem gentium redolente, legunt.

NOTES DU PSAUME LXXXII.

contre le peuple de Dieu, les interprètes se sont partagés sur l'occasion et le temps où l'on doit rapporter ces entreprises. Les uns ont cru qu'il s'agissait de la guerre que le saint roi Josaphat eut à soutenir contre les Ammonites, les Moabites, les Syriens; d'autres y ont vu les efforts que firent plusieurs peuples contre les Israélites au retour de la captivité de Babylone; plusieurs ont retardé les événements jusqu'au temps

des Machabées, lorsque tous les voisins de la Judée se ligèrent contre les Juifs pour les exterminer.

Nous croyons que ce psalme regarde plutôt les faits contenus au second livre des Rois. Lorsque David eut été reconnu roi sur les douze tribus, quantité de nations jalouses se ligèrent contre lui. Les détails du psalme paraissent se rapporter à cet événement.

Selon ce sentiment, notre psalme 82 aura été composé par David, ou par Asaph, pour implorer le secours divin contre cette multitude d'ennemis qui menaçaient le peuple de Dieu. L'exemple que donne ici le Prophète apprend à tout homme dans le danger, ou dans la tribulation, qu'il n'y a point de plus sûr appui que la confiance en Dieu et le recours à sa protection.

VERSET 1.

Les hébraïques traduisent : *O Dieu ! ne vous taisez pas, au lieu de, ô Dieu ! qui sera semblable à vous ?* C'est que le mot hébreu *דבר* vient de *דבר*, qui signifie être semblable et se taire. Les LXX l'ont pris dans la première signification; il semble qu'on peut d'autant moins le leur reprocher que, dans la seconde signification, ce qui y aurait deux fois *ne gardes pas le silence*, ce qui est une répétition inutile. La seule licence qu'ils se est une répétition inutile. *Qui sera semblable à vous ?* au lieu de *metre, personne ne sera semblable à vous*; mais outre que cela ne change point le sens, la phrase en est plus vive et plus élégante.

Ce verset est assez clair; tandis que Dieu ne manifeste pas sa protection en faveur de ses amis persécutés et opprimés, il semble garder le silence et se tenir dans une sorte d'inaction. Or, pour l'engager à prendre sa cause en main, le Prophète exalte cet Être suprême; il reconnaît sa puissance, sa force; il dit que nul être dans l'univers ne peut lui être comparé.

RÉFLEXIONS.

Saint Augustin a sur ce premier verset une pensée qui n'est pas purement mystique, et qui renferme en même temps un grand fonds d'instruction. Il croit que le Prophète parle au Messie, à Jésus-Christ vrai Dieu et vrai homme, qu'il l'invite à faire justice des ennemis de son nom et de son Église. Il considère, dit ce saint docteur, Jésus-Christ, au moment où il exécuta la fonction de juge. C'est pourquoi il lui dit : *O Dieu ! qui sera semblable à vous ?* Vous aurez paru sur la terre semblable aux autres hommes, et même le plus humble, le plus dégradé d'entre les hommes; mais quand vous jugerez la terre, qui d'entre les hommes sera semblable à vous ? Si le Prophète, continue ce saint Père, ne considérait Jésus-Christ que comme Dieu, il lui dirait avec raison : *Qui est semblable à vous ?* Mais puisqu'il dit : *Qui sera semblable à vous ?* il le considère dans l'état de son humanité non-seulement glorifiée, mais revêtu du pouvoir suprême de juger, et cet état est futur par rapport à l'état où il a paru dans les jours de sa vie mortelle. Parmi les hommes il s'est vu; il a éclipés les rayons de sa splendeur divine, il a retenu les effets de sa puissance; mais en jugeant le monde, il ne gardera plus le silence, et il déploiera toute l'étendue de son pouvoir. De là quel fonds de confiance pour les justes, et de terreur pour les impies !

VERSETS 2, 3.

Il y a peu de différence entre le texte et nos versions; au lieu de *malignaverunt consilium*, le texte dit, *callidè inierunt consilium*, ce qui est au fond la même chose, puisqu'il s'agit de mauvais conseils, d'entreprises injustes.

Au lieu de *contre vos saints*, le texte dit, *contre vos cachés ou contre votre sanctuaire*; car on peut traduire de ces deux manières. La première est la plus analogue à nos versions et la plus suivie des interprètes. Elle signifie *ceux que vous protégez secrètement*, et c'est la même chose que *vos saints*.

Ces deux versets exposent donc en général les desolés pervers des ennemis de Dieu, de David et de son peuple. Dans les versets suivants, le Prophète détermine plus particulièrement quel était le but qu'ils se proposaient, quelles étaient la multitude et la force de ces ennemis.

RÉFLEXIONS.

Tous les caractères de la méchanceté sont désignés dans ces versets; frémissement ou jalousie secrète, complots artificieux et malins, pensées rélicieuses sur les moyens de nuire, hardiesse à entreprendre; et tout ceci est imaginé contre ceux qui servent le Seigneur en secret, qui sont *cachés* aux yeux du monde, et qui passent leur vie dans le silence de la retraite.

Le peuple juif était l'image des saints de tous les temps, de ceux qui devaient former l'Église de Jésus-Christ. Si ce peuple avait toujours été fidèle, il aurait possédé paisiblement, et sans éclat au dehors, la terre que Dieu lui avait donnée. Sa loi le séparait des autres peuples, son temple et ses cérémonies se réunissaient pour resserrer de plus en plus les noeuds de la confiance et de l'amitié. Le pays qu'il possédait était trop borné pour exciter la jalousie des grandes nations; et d'ailleurs la protection de son Dieu le rendait assez fort pour résister à toutes les attaques de ses voisins, ou même de tous les peuples, quand ils auraient conjuré sa perte. Image encore une fois de la vie que mènent les saints sur la terre. Ils n'aspirent à la puissance, ni à l'éclat, ni aux richesses; ils se tiennent cachés dans le sein de Dieu, et la confiance qu'ils ont en lui les rassure contre toutes les tempêtes que les hommes leur envoient d'en haut. Qu'il est touchant de comparer ces hommes *cachés* dont parle le Prophète avec ceux à qui l'Apôtre disait que leur vie était cachée avec Jésus-Christ en Dieu !

VERSET 4.

Le texte dit ici la même chose que les versions, et rien n'est plus propre à montrer l'animosité de ses ennemis; car Israël était plus sensible à sa qualité de peuple de Dieu, qu'à tous les autres avantages dont il pouvait jouir.

RÉFLEXIONS.

Nos passions font à notre égard ce que les ennemis d'Israël méditaient contre ce peuple chéri de Dieu; elles font des efforts continus pour rompre le saint commerce qui doit être entre Dieu et nous, pour nous faire perdre la qualité d'enfants de Dieu, pour effacer de notre esprit le souvenir des promesses que nous faisons de la miséricorde divine. Il importe peu à un chrétien qu'il appartienne à une nation plutôt qu'à un autre; qu'il habite en tel ou tel pays, qu'il jouisse de quelque considération dans le monde, ou qu'il y soit tout-à-fait oublié; ce qui l'intéresse uniquement, c'est qu'il conserve les rapports d'amour et de confiance que la religion établit entre Dieu et lui. Tout combat pour rompre ces noeuds sacrés; et sans la lumière de la grâce, sans l'étude continuelle de l'Évangile, sans le recours perpétuel à Jésus-Christ, il est impossible de n'être pas vaincu par tant d'ennemis qui séduisent l'esprit, qui corrompent le cœur, qui affaiblissent tous les principes de la vérité. Le Prophète donne l'exemple de la prière et de la confiance en celui qui est le maître des peuples et des rois. Ce prophète était un roi, il avait les forces d'un état puissant; mais il compte pour rien ces ressources, et il n'attend que de Dieu la victoire et la paix. Cette leçon est pour tous les hommes et pour tous les temps. Celui qui disait par la bouche d'Isaïe : *Dans peu Ephraïm ne sera plus un peuple*, disait en même temps au roi de Juda de ne rien craindre; et celui qui avait prédit à Jérusalem sa dernière catastrophe disait à Paul que sa grâce lui suffisait.

VERSETS 5, 6, 7.

Il y a quatre versets dans l'Hebreu et dans le grec; mais sans mettre aucune différence dans le sens

cela se conçoit assez, puisque ce n'est qu'une dénomination de peuples. Est traduit *almimim* par les *Philistins*. Ce peuple est toujours appelé *Philistins* par les Septante. Apparemment parce qu'il descendait de Mesraïm, second fils de Cham, et qu'il était comme étranger par rapport à la famille de Sem, d'où descendaient les Israélites.

Dans le second livre des Rois, on voit que David eût à combattre les Philistins, les Moabites, les Amalécites, les Ammonites, les Iduméens. Il ne reste plus que les Agariéniens, ceux de Gébai, de Tyr et d'Assur, à se trouver dans cette guerre, afin qu'il soit prouvé que notre psaume regarde cet événement.

Les Agariéniens étaient une peuplade d'Iduméens ou d'Ismaélites, qui habitait au-delà du Jourdain, à l'orient de Galaad, ou, comme il est dit au second livre des Rois que toute l'Idumée fut assujettie à David, on a droit d'y comprendre le pays des Agariéniens.

Gébai était une ville assez voisine de Tyr et de Sidon; ses habitants sont appelés *Gibéens* dans le livre de Josué et dans le troisième livre des Rois. Comme ces Gibéens n'étaient pas éloignés des Philistins, auquel David eût affaire, il est naturel de penser qu'ils entrèrent dans la ligue de ce peuple et des autres contre ce prince.

Il en est de même d'une partie des Tyriens, qui touchaient aux Gibéens et aux Philistins.

Assur ne doit pas être pris ici pour l'Assyrien, proprement dit, mais pour un peuple voisin des Ammonites. Ils descendaient de Cétura et d'Abraham. Dans la guerre contre les Ammonites, ceux-ci eurent pour alliés ces *Assuriens* ou *Assuriens*. C'est ce que le psaume exprime en disant que l'Assyrien vient au secours des enfants de Lot, car les Ammonites et les Moabites descendaient de Lot et de ses filles. Le texte dit, qu'Assur se fit le bras des enfants de Lot; c'est une expression figurée pour indiquer le secours qui fut donné à ces deux peuples par celui d'Assur.

On voit donc qu'il est aisé de justifier que ce psaume a trait aux guerres de David, et qu'il s'y rapporte mieux qu'aux guerres de Josaphat, et à celles des Israélites au retour de la captivité de Babilonne, ou enfin à celles des Machabées. Pourquoi recourir à des événements si éloignés de David, tandis que son règne en fournit qui se concluent sans beaucoup de difficulté avec les expressions du psaume?

RÉFLEXIONS.

L'alliance formée par les ennemis de David, est appelée un *Testament contre Dieu*. Cela me représente l'accord des ennemis du salut contre l'Eglise de J.-C. et contre les âmes rachetées de son sang. Comme Dieu a contracté une alliance avec les hommes pour les sauver, les puissances de l'enfer traitent avec nos passions et avec le monde pour nous perdre. L'alliance de Dieu comprend des lois, des promesses, des menaces; et celle des ennemis du salut a aussi ses lois et ses maximes; elle promet aussi des biens, et elle fait envisager des maux. Quelles lois? la première est la principale est de satisfaire en tout l'amour-propre; la seconde, de compter pour rien la vie future; la troisième, de prendre en tout le contre-pied de l'Evangile. Quelles promesses? d'acquiescer des honneurs et des richesses, de jouir des plaisirs, de subjuguer tous ceux qui s'opposeraient à nos projets et à notre élévation. Quelles menaces? d'être méprisé, bafilé, abandonné des partisans du monde; de passer le temps de la vie dans l'obscurité, dans l'humiliation, dans la misère. Tous les articles de cette alliance se rapportent aux sens, et c'est de là qu'ils tirent leur force, c'est de là que dépend leur succès. Et il avait dix peuples conjurés contre le peuple de Dieu et contre David. Je pourrais citer tout autant d'ennemis ligés contre mon âme, et je trouverais que leur chef est le démon de l'orgueil; que c'est lui qui entraîne tous les autres, et qui concentre tous les moyens de me faire rompre l'alliance que j'ai contractée avec Dieu.

Quelle ressource au milieu de tant d'adversaires? celle du saint Roi-Propète. Le prière, le recours à Dieu, la confiance en sa miséricorde, les fidèles de moi-même. Tous les versets de ce divin cantique pris dans ce sens tout spirituel, seront pour moi une source d'instruction.

VERSETS 8, 9.

Le Propète rappelle les victoires remportées par la protection divine sur les ennemis du peuple de Dieu, sur les Madianites, sur Jabbai et sur Sisara; son général. Ceux-ci périrent près du torrent de Clon et près d'Endor, deux endroits situés dans la tribu de Manassé, non loin du Thabor. Quelques interprètes traduisent, la fontaine *Dor*; mais on voit par le premier livre des Rois, à l'endroit où Saül consulta la Pythonisse, qu'il y avait une ville ou bourgade appelée *Endor*. On peut prendre ici les expressions du Propète pour des imprecations que le zèle lui inspire, parce que ses ennemis actuels avaient conçu contre le Seigneur, comme on le voit au 5^e verset. On peut aussi ne voir dans ces versets qu'une prophétie des châtiements auxquels ces ennemis devaient s'attendre.

RÉFLEXIONS.

Le Psalmiste choisit des événements où la puissance du Seigneur s'était manifestée pleinement, puisque de très-grandes armées avaient été détruites par une poignée d'hommes. On peut se rappeler la victoire de Gédéon, qui avec trois cents soldats battit les Madianites au nombre de cent vingt mille. Ce que le Propète fait ici est un avertissement donné à tout fidèle persécuté et traversé de chercher de la consolation dans les saints livres. Puisque l'Apôtre nous apprend que tout ce qui est écrit tend à notre instruction, afin que notre espérance soit appuyée sur l'espérance et sur la consolation des Ecritures, il n'est pas possible d'imaginer aucune situation pénible ou dangereuse que la lecture de cette sainte parole ne puisse adoucir. Nous n'avons pas tous des armées à vaincre; mais les peuples conjurés contre le peuple de Dieu, étaient la figure des ennemis de notre salut, et nous avons encore plus besoin du secours de Dieu contre ces adversaires puissants, que n'en ont eue Gédéon, David et les autres chefs d'Israël contre la jalousie de leurs voisins. D'ailleurs les exemples de combats livrés aux ennemis du salut, ou contre les passions du cœur, ne manquent pas dans les Ecritures. Joseph, Job, Tobie, Susanne et tant d'autres ne se trouveraient-ils pas dans des conjonctures où leur patience et leur foi étaient mises à de terribles épreuves? Quiconque dans le cours de cette vie, plein de traverses et d'adversités, ne s'appuie pas de la consolation des saints livres, est comme un vaisseau sans ancre et sans pilote au milieu d'une mer agitée de tempêtes. Cette vérité est sans modification et sans exception.

VERSETS 10, 11.

On sait par l'histoire des Juges qu'Oreb et Zeb étaient les chefs de l'armée des rois de Madian, que ces rois étaient Zébée et Salmana, et qu'ils périrent tous quatre dans la guerre qu'ils entreprirent contre Gédéon.

Bons Hébreux les mots qui commencent le 11^e verset appartenant au 10^e, ce qui fait croire que tous ces princes sont ceux des Madianites et non ceux que David avait à combattre, en sorte qu'il faudrait traduire: *Traitez leurs chefs comme vous traitâtes Oreb, Zeb, Zébée, Salmana, tous princes des Madianites; et ce qui suit dans le 11^e verset regarderait encore ces princes, qui disaient: Emparons-nous de la maison de Dieu.* Le grec donne à peu près le même sens, et notre Vulgate ne s'y refuse pas; mais on peut rapporter aussi tout ce 11^e verset aux chefs des armées conjurées contre David. Ces deux sens sont bons, puisque tous ces ennemis, tant ceux du temps de Gédéon que ceux du temps de David, avaient pour objet

de s'emparer des possessions d'Israël; ces possessions sont appelées le *sanctuaire* ou la *maison* de Dieu, parce que c'était le centre de la vraie religion, parce que le tabernacle et l'arche d'alliance y résidaient.

Le Propète demande donc encore ici que Dieu se venge de ses ennemis, comme il s'était vengé autrefois des persécuteurs de son peuple et de son culte, sous les Juges d'Israël.

RÉFLEXIONS.

N'est-ce pas là une image bien sensible de ce qu'entreprennent les ennemis du salut contre nous? Ils se réunissent pour s'emparer du sanctuaire de Dieu, qui est notre âme, ou, selon l'Apôtre, le Saint-Esprit habite. Ils prétendent que cette maison, pour parler dans le style du Propète, est un héritage qui leur appartient, sans doute parce que nous avons été d'abord sans l'empire du péché. Mais pensons qu'avant le péché et au sortir des mains de Dieu, l'homme était pur et sans tache; qu'ainsi Dieu est le premier maître de cette demeure, et que le prince des ténèbres ne l'a acquise que par la désobéissance de notre père et de notre chef. Pensons ensuite que cette maison, dégradée et l'enfer n'a plus rien à prétendre sur nous. Les Chananéens habitaient la terre promise avant que le peuple de Dieu y entrât; mais Dieu en chassa ces ennemis de son nom, et y établit sa demeure et son culte. En vain les ennemis d'Israël formèrent-ils des prétentions pour y rentrer. C'est ce qui rendait la prière de David si juste et si propre à toucher le cœur de Dieu. Imitons ce saint roi, et intéressons le Seigneur à la conservation de son sanctuaire. Ce doit être l'objet perpétuel de nos vœux. Regardons nous-même, comme le temple de Dieu; et soyons-nous que, selon l'oracle de l'Apôtre, celui qui violera le temple de Dieu ne doit s'attendre qu'à être détruit au jour des vengeances.

VERSET 12.

On sent la force de ces comparaisons. Une roue dans un terrain incliné se précipite et se brise; une paille exposée au souffle du vent est sur-le-champ dissipée. Qu'il en soit de même, dit le Propète, de vos ennemis, Seigneur; que leurs complots n'aient point de stabilité, et que leurs entreprises s'évanouissent.

RÉFLEXIONS.

Quand Dieu voulut arrêter l'entreprise téméraire des constructeurs de Babel, il les frappa d'un esprit de vertige; leurs desseins se précipitèrent l'un sur l'autre; leur langage se confondit; leurs projets devinrent un chaos de pensées sans suite, et tout le plan de l'ouvrage demeura sans exécution. Quand Dieu voulut déconcerter les Madianites conjurés contre Israël, il mit parmi eux le trouble, au point de ne se plus reconnaître, de se heurter mutuellement, de s'attaquer et de s'égorger les uns les autres. Voilà cette roue sans point fixe, et cette paille sans consistance dont parle le Propète. La grâce de Dieu nous fait triompher de même des ennemis du salut; elle permet que le monde se présente à nous avec toutes ses révolutions, nos penchants avec toute leur barbarie, les puissances de l'enfer avec tous leurs mensonges. Quand nous découvrons dans ces adversaires tant de faux principes, tant d'inconséquences, tant d'absurdités, tant de légèretés, tant de traverses, nous commençons à les mépriser; et la bonté, la sainteté, la vérité, la stabilité des biens éternels se découvrent en même temps à nous, la victoire est bientôt complète. Ce qui fait que nous sommes vaincus, c'est que nous nous joignons à nos ennemis, que nous devenons aussi confus dans nos résolutions qu'ils le sont dans leurs projets; c'est que nous n'avons ni consistance dans nos pensées, ni gravité dans nos desseins.

ni solitude dans nos désirs. Nous roulons dans cette vie toujours en nous précipitant vers le terme, sans apercevoir le danger de périr. Nous faisons, dit saint Augustin, comme la roue qui se trouve dans un terrain en pente; elle s'éleve par derrière et s'abaisse en devant; tandis que pour éviter la chute elle devrait faire tout le contraire. Nous sommes aussi comme la paille que le vent dissipe; elle serait en sûreté dans l'air; transportée dans le tourbillon, elle s'envole et se perd. Nous sommes très-mobiles, et nous cherchons les précipices, nous sommes très-légers, et nous nous exposons à la tempête. Faut-il de grandes recherches pour expliquer nos chutes?

VERSETS 15, 14.

Les comparaisons dont se sert ici le Propète font voir la véhémence et la promptitude du châtiement qui menace les ennemis du peuple de Dieu. A la fin du 15^e verset je traduis *les arbres et les plantes des montagnes*, parce que les montagnes elles-mêmes ne peuvent être brisées. Tous les intergèdes conviennent de ce sens. Au lieu de, dans votre colère, l'Hebreu dit, dans votre tourbillon; c'est le même sens, quoiqu'un peu moins fort dans nos versions. Il y en a qui traduisent ce 14^e verset par l'imperatif; *persequere, turba*. Cela n'est point nécessaire, puisque ces versets sont au futur, et que ce temps est ici très-convenable; c'est une prophétie sur le sort de ces ennemis de David et de son peuple.

RÉFLEXIONS.

La colère de Dieu ne s'exerce proprement que contre l'orgueil et la stérilité des bonnes œuvres; deux défauts que représentent les arbres des montagnes et ceux des forêts. L'orgueil est la source de tous les péchés de commission, et la stérilité des bonnes œuvres comprend tous les péchés d'omission. Il faut ne rien faire contre la loi, et il faut pratiquer ce qu'elle prescrit. L'orgueilleux s'élève contre la loi, et le lâche néglige de l'observer. La colère de Dieu n'est point, comme en une passion, c'est l'exercice des décrets très-justes de sa souveraine sagesse. L'Ecriture dit que Dieu est un feu dévorant. Il se montra tel aux Israélites, pour leur inspirer de la crainte; et quoique l'Evangile soit une loi d'amour, l'Apôtre nous répète cependant encore cette même vérité, parce que dans tous les temps ils faut redouter les vengeances divines. Si les Israélites, dit encore l'Apôtre, ont été punis pour n'avoir pas voulu écouter celui qui leur parlait sur la terre, combien plus devons-nous craindre, si nous nous refusons à la voix qui est venue du ciel pour nous instruire?

VERSETS 15, 16, 17.

Il n'y a pas la moindre différence ici entre le texte et les versions. Ces trois versets montrent que le Propète désirait bien plus la conversion que l'anéantissement de ses ennemis, qui étaient en même temps ceux de Dieu. Il dit, à la vérité, qu'ils soient confondus, qu'ils périssent, etc., mais cela doit s'entendre des opiniâtres; de ceux qui ne voudront pas rechercher le nom du Seigneur et le révéler. Les auteurs des *Principes discutés* disent: *Couvrez leur front d'ignominie, et qu'ils éprouvent votre pouvoir.* Nous n'avons trouvé personne jusqu'ici qui ait donné ce sens à *quarent nomen tuum, Domine*, paroles d'ailleurs très-conformes à l'Hebreu.

RÉFLEXIONS.

Rechercher le nom du Seigneur, c'est rechercher le Seigneur lui-même, puisque Dieu est son propre nom, celui qui est, et que ce nom n'est communicable à aucun autre être. Les idolâtres, dont parlait le Propète, ne connaissaient pas ce maître unique, ce Très-Haut; ils adoraient des créatures sous le nom de dieux; leur obstination était si grande et si ancienne, qu'ils avaient besoin d'être humiliés pour rentrer dans la voie qui conduit à la lumière. C'est le remède qu'implore le Propète: remède amer et douloureux, mais le plus efficace de tous pour tirer les hommes de leur

thargio. L'homme avant son péché avait une raison si pure et des passions si soumises, qu'il pouvait connaître l'Éternel sans passer par les épreuves de l'humiliation, des souffrances, de la confusion; mais depuis que l'orgueil a pris l'ascendant, et que les nuages se sont emparés de son esprit, il faut que l'expérience de sa misère le ramène aux pieds du Très-Haut. Désirons tous et empressons-nous de connaître que notre Dieu seul est l'Éternel, et que nulle puissance dans

1. *In finem, pro torcularibus filii Core. Psal. LXXXIII.*

Heb. LXXXIV.

2. Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum! concupiscit et deficit anima mea in atria Domini.
3. Cor meum et caro mea exultaverunt in Deum vivum.
4. Etenim passer invenit sibi domum, et turtur nidum sibi, ubi ponat pullos suos.
5. Altaria tua, Domine virtutum, Rex meus et Deus meus!
6. Beati qui habitant in domo tua, Domine! in secula laudum laudabunt te.
7. Beatus vir, cuius est auxilium abs te! ascensionem in corde suo disposuit, in valle lacrymarum, in loco quem posuit.
8. Etenim benedictiones dabit legislator, ibunt de virtute in virtute; videbitur Deus deorum in Sion.
9. Domine, Deus virtutum, exaudi orationem meam; auribus percipe, Deus Jacob.
10. Protector noster, aspice, Deus, et respice in faciem Christi tui.
11. Quia melior est dies una in atriiis tuis super millia.
12. Elegi abjectus esse in domo Dei mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum.
13. Quia misericordiam et veritatem diligit Deus; gratiam et gloriam dabit Dominus.
14. Non privabit bonis eos qui ambulat in innocentia; Domine virtutum, beatus homo, qui sperat in te!

COMMENTARIUM (1).

VERS. 1.—Hactenus Psalmi Asaph. Nunc sequuntur

(1) Rudingerus hunc Psalmum scriptum arbitratur eo tempore quo illud magnum Pascha sum celebrare insituit rex optimus Josaphat. Scribere voluisse videtur: *Josias*; is enim rex pius celebravit solenne illud Pascha; de quo 2 Reg. 23, 21, seqq., 2 Chron. 35, 1, seqq. Nam de Josaphate nil tale referunt annales libri. Nic. Nonnen, theologus quondam Bremensis, in Dissertatione de *Taipor et Deror, symbolis proselytorum sub Josaphati regno conversorum ad Ps. 84, v. 3, 4*, hoc Psalmo introduci existimat Israelitam & deorum tribus, ad Deum reversum ex apostasia; & Personam in hoc carmine loquentem, inquit, p. 14, 4^o centui veri Dei, ut in templo Hierosolymitano illi offerretur, addicta fuit; 3^o vixit in gente impia et iniqua, quod v. 11, *תַּיְתָר וְלֹא תִּירָא* tentoria iniquitatis ostendunt; 5^o impedita fuit ab ascensu Hierosolymam versus et coercita a templo, quod intensum desiderium adendi templum, quo antea fecerit assumpta erat, v. 3, revelat; 4^o presens erat

le ciel et sur la terre n'est égale à la sienne. Non, nous ne connaissons point Dieu, nous n'approprions point ce que signifie son nom, nous sommes aveugles sur sa grandeur et sur nos droits. Disons donc avec S. Augustin: *Que je vous cherche, Seigneur, afin que je commence à vivre! Éclairciez-moi, chassez les ténèbres de mon esprit. Que je vous connaisse, ô vous qui me connaissez si parfaitement!*

PSAUME LXXXIII.

1. Que vos tabernacles sont aimables, Dieu des armées! mon âme désire avec ardeur de voir les parvis du Seigneur: ce désir la fait même languir, et la consume.
2. Mon cœur et ma chair ont tressailli de joie en pensant au Dieu vivant.
3. Le passereau même trouve un lieu pour s'y retirer, et la tourterelle trouve un nid pour y placer ses petits.
4. Vos autels, Dieu des armées, ô mon roi et mon Dieu!
5. Heureux ceux qui habitent dans votre maison, Seigneur! ils vous loueront dans les siècles des siècles.
6. Heureux celui dont la protection vient de vous! il dispose dans son cœur des routes qui montent tous-jours, quoique dans une vallée de larmes, vers le lieu que (Dieu) a établi pour lui.
7. C'est que le (souverain) législateur leur donnera des bénédictions: ils iront ainsi de vertus en vertus, et ils verront enfin le Dieu des dieux sur la montagne de Sion.
8. Seigneur Dieu des armées, exauce ma prière; ô Dieu de Jacob, daignez m'écouter.
9. O Dieu notre protecteur, jetez vos regards, et considérez votre Christ.
10. Parce qu'un jour dans votre maison est meilleur que mille jours ailleurs,
11. J'ai choisi d'être des derniers dans la maison de mon Dieu, plutôt que d'habiter dans les tabernacles des pécheurs.
12. Parce que le Seigneur aime la miséricorde et la vérité, le Seigneur donnera la grâce et la gloire.
13. Il ne privera point des biens ceux qui marchent dans l'innocence: Dieu des armées, heureux l'homme qui espère en vous!

aliquot alii auctores. FLIUS, filiorum. Vide supra Ps. 4.

in templo, unde habitantes in illo celebrat, v. 5. Quod si autem cum his persone loquentis indicis comparamus historiam rerum sub Josaphato rege, et ad quos Psalmus alludit, ut v. 7, coll. 2 Chron. 20, 19, 26, 28, et 2 Reg. 3, 16, 17, liquet, subditum regi Jude talia eloqui non potuisse, quandoquidem et istiusmodi impedimenta eis tunc temporis, neque etiam sub patre illius, rege Assa, non fore obiecta. Cantans igitur fuit ex alia tribu, regno Israelitico subdita, cui integrum nunc erat, verum Deum ac placita Mosis Hierosolymis, post dituram impedimenta, colere. Notatu dignum est, historiam gestorum Josaphati hic locum accendere. Memoratur enim 2 Chron. 18, 2, illum politiam ordinasse etiam in urbibus Ephraim, quas pater ejus Assa expugnauerat. Sed clarior 19, 4: *Et rursus profectus est per gentem à Bersabé usque ad montem Ephraim, et rediit illam ad Joann, Deum patrum eorum.* Accessit adeoque ingens proselytorum numerus ex apo-

VERS. 2.—*QUAM DILECTA*, quam amabilia, quam desiderabilia et expetibilia. Denique (1), præ desiderii vehementia: expeti summo desiderio usque ad animi defectionem. *Kala*, est confici desiderio, animi deliquitum pati præ cupiditate alienius rei, et in genere, consumi, deficere. *ATRIA*, sacra, in quibus oratur Deus, et res divina fit, loca sancta, Deo dedicata, et legitimo cultui, cui interesse propter exilium non licebat. Facile littera transferretur ad spiritum, id est, ad celestium mansionum desiderium.

VERS. 5.—*COR MEUM ET CARO MEA EXULTAVERUNT*, jubilant et vociferantur cum gaudio ad Deum viventem et æternum. *Caro*, pro ore, per synecdochen, R. Kimhi. Sed melius, *cor et caro*, anima et corpus.

statim sub regno Israelis. Sed quis non videt, referri in hac interpretatione sine idonea ratione et planè pro arbitrio sententias nonnullas generales ad certas quasdam res gestas? Nec felicius Bruningius videtur conjectura, in Miscellam. Groningansis t. 2, fasc. 1, p. 89, seqq., hunc Psalmum ad vastationem templi sub Antiocho Ephiphanie applicantis.

(Hosenmüller.)

Sunt qui censent ad Davide esse exaratum, Scilicet odia fugiente, malisq; oppresso, vel in Absalomica seditione, cum à domo tabernaculo absens, felicissimos eos dies suspiraret, quos circa Dei sui aras traduxerat, illius laudibus occupatus. Nos, cum Theodoro aliusque, de Judeis Babylone captivis interpretantur; Levitis præsertim, et filiis Core, vota pro libertate factibus, sincerumque animi sui gaudium describentibus, quo in religiosis templi cultibus affliciebantur. Certè hujus Psalmi sententia eos decent qui cœtus hujusmodi solemnes viderint, ac deinde ab illis diu abfuertint, spe tamen reditùs non amissa. Leviticum munus suum, inò et janitorum, luculentissime significant iis verbis: *Melior est dies una in atriiis tuis super millia. Elegi abjectus esse in domo Dei mei (janitorem agere et luminis custodem), quam habitare in tabernaculis peccatorum.*

Hoc carmen, inquit Theodoretus, *Babylone degentes recitare didicerunt, uti et reditum postularent, et ad legis cultum incitarentur.* Nostrà adhuc ætate quotidie vespere in synagogis Judei recitare diuntur ante cæteros Psalmos, fore sperantes ut Hierosolymam aliquando templumque pristinae majestati restituta intendant. Animæ christianæ desideria, celestem beatitudinem æternamque tabernacula enixè optantis, mirè hoc Psalmo describuntur. Populi etiam vota, ex omnibus Palestine plagis Hierosolymam prolescentis, per tres maxime solemnes anni dies, non male exhibentur.

(Calmet.)

IN FINEM, PRO TORCULARIBUS FILII CORE, PSALEMUS. Vel: *Magistro cantorum Cethorum pro filiis Core, Psalmus.* Tamulante adversus Moysen Core in solitudine, Deus seditionis puniit, discissa statim tellure, que illam simulque Dathanum et Abironem absorbit: at arcano providentiæ consilio, seditios parentis filii servati sunt; Dathani et Abironis filii perpetuo extio involuti fuere. Coritarum igitur familia perpetua in Israele per supersites liberos fuit; eorumque munus erat templi forium custodia. Neque idcirco à musici excludebantur; quamobrem hic Psalmus Coritis inscribitur, vel ipsorum Coritarum est leucabatio.

(1) Ante concupiscens, et totam se effundens in concupiscendum, longo hæc suspensa, defectione dissolvitur. Quomodo delicat anima in salutare Dei, J. Remise docet, e. 20, v. 9: *Et factus est*, inquit, in corde meo quasi ignis exarsitans claususque in ossibus meis, et defecit ferre non sustinens. Ambr. in illud Ps. 118: *Defecit in salutare tuum anima mea.*

(Bossuetius.)

Utrumque enim Dei sensu affici debet. Vivum Epictetum Dei veri, propter idola quæ mortua sunt, id est, carentia spiritu et potestate.

VERS. 4.—*ETENIM PASSER INVENIT*. Subi, inquit, deteriori conditione quam avicula. Illis enim patet aditus ad altaria tua, adeo ut apud illa n'insulerent, cum mihi ad ea non liceat propter exilium accedere. Hi enim duo versus unicus sunt in Hebræo, et ad hunc sensum ab Hebræis explanantur. *Passer, téppor*, nomen generale cunctis aviculis manè surgeniibus ad garrandum et cantillandum, rabbi Mose, Levit. 14; solet tamen restringi ad passerum speciem. *Turtur deror*, hirundo, Hebræoç. Verum est synecdoche, pro omnibus aviculis, quæ nidos apud templa fingunt. Inò circa synecdochen R. Mose Nahmanides eodem loco putat *deror*, nomen esse commune cunctis aviculis liberè per domos, urbes et agros volitantibus et vagantibus. Nam *deror*, libertatem sonat. Avis nempe libera, non inclusa in caveâ vel domibus. Sept. propter mysterium turturum potuerunt eligere, quæ, in Canticis Salomonis et in Paralipomenon libro, pium mentium est symbolum, ut quæ sit casta, solitaria, gemebunda, quieta, meticolosa, meditabunda. Sic passerem, ut qui gregalis sit, societate gaudet, in tectis vel propè fenestras nidificat et pippiat; item quia hæc duæ species in genere avicularum notissimæ sunt et vulgatissimæ; Chald.: *Etiã columba invenit domum, et turtur nidum habet, quod legitimum sint pulli ejus, et offerantur in superficie altaris tui, Domine exercituum.* Nam ex omnibus avibus columbæ et turturæ duntaxat apte erant sacrificiis præterquam in leprosorum purificatione, in quâ institui poterat sacrificium de qualibet avium mundarum, seorsum passerum specie, Levit. 14, v. 4. Alioquin nihil referat quæ avium species exprimitur, modò illa sibi eligat habitationem et nidum circa templa et altaria, quæ olim erant sub dio et in locis nemorosus.

VERS. 5.—*ALTARIA TUA, DOMINE*. Appositorè, ut jam attigimus: passer et turtur invenerunt sibi domum et nidum, nempe altaria tua. Aliqui malunt orationem esse concisam et imperfectam per apotheosim: (utinam sic inveniam) altaria tua, Domine.

VERS. 6.—*BEATI QUI HABITANT IN DOMO TUA*, in templo tuo, ut rei divine intellit, sequæ cantu et celebratione laudum tuarum consolentur et pascant. In secula seculorum, quando vivunt, perpetuò et contententur. Sic hoc explicat Kimhi, quod proprie sonat *adhuc*. Seta hic versus claudit. Nam mysterium est de his qui presentis vite miseris liberati, jam in domo Domini, id est, celesti patriâ commorantur, ejus typum Sion, sive Ecclesia in terris exhibet.

VERS. 7.—*BEATUS VIR CUIUS AUXILIUM, fortitudo in te, prop. ASCENSIONES, semitas tuas, alta tua præcepta et leges, vel semitas, quibus in tuam domum ascenditur, quæ est Ecclesia, vel cœlum; stratas alias ad progrediendum in domum tuam.* Est allusio ad vitium Hierusalem, quæ in loco erat montosus; q. d.: *Beatus qui in corde habet semitas adendi domum Dei, dñm est in terris, lacrymarum valle, ut illic iter suscipiat ad*